

## COMMUNE DE RENNEMOULIN

### COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 06 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence Monsieur Arnaud HOURDIN, Maire.

**Etaient présents :** Messieurs Arnaud HOURDIN, Patrick LAINE, Sylvain AGUIRRE, François-Xavier SCHÜTZ, Laurent CLAVEL, Benjamin DEVELAY, Bernard FEYS,

**Conseillers absents excusés :** Fleur SERVANT, Bertrand DELHOTEL, Florence GADALA (pouvoir à Arnaud HOURDIN),

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Secrétaire de séance :** Sylvain AGUIRRE

#### **Approbation du compte-rendu de la séance du 24 janvier 2023**

Le compte-rendu de la séance du 24 janvier 2023 est approuvé et signé par les membres présents.

#### **DCM n°05-2023**

#### **SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CENTRE DE GESTION POUR UNE MISSION DE REMPLACEMENT ADMINISTRATIF AU SEIN DE LA MAIRIE DE RENNEMOULIN**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 ;
- Vu le budget primitif 2023 de la commune de Rennemoulin.

**Considérant** les besoins de remplacement de Madame Joana ARAUJO BARBOSA, secrétaire de mairie,

#### **Le Maire propose à l'assemblée :**

La signature d'une convention de mise à disposition d'un agent du centre de gestion pour le remplacement ou l'accompagnement de la secrétaire de mairie pour 3 ans, au tarif horaire fixé chaque année par délibération du Conseil d'administration du Centre Interdépartemental de gestion, soit 39 euros par heure de travail en 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **adopte** la proposition du Maire

#### **DCM n° 06-2023**

#### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022**

Le Conseil Municipal,

- après s'être assuré que le Receveur Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans les écritures,
- considérant que les opérations sont régulières,
- considérant que le compte de gestion 2022 fait ressortir les résultats suivants :

- résultat section fonctionnement : excédent : + 31 150.58 €
- résultat section investissement : excédent : + 5 055.97 €

Soit

un résultat de clôture de la section de fonctionnement de : + 98 378,43€  
 un résultat de clôture de la section d'investissement de : + 31 510,83€  
 Donc un résultat de clôture cumulé de **129 889.26 €**

- après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur,

**DIT** qu'il n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

**VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **DCM n°07-2023**

#### **APPROBATION DU COMPTE DE ADMINISTRATIF 2022**

Un bilan positif aussi bien sur le plan du fonctionnement (+31Keur) que sur le plan de l'investissement (+5Keur) principalement pour 3 raisons :

- Des dépenses budgétées et non-réalisées
  - 14Keur de l'abri Chapelle (investissement)
  - 3,5Keur de dépenses du personnel (fonctionnement)
  - 1,5Keur d'aides sociales (fonctionnement)
  - 1Keur d'indemnité de fonction des élus (fonctionnement)
- Des recettes supplémentaires
  - + 10Keur de droits de mutation (fonctionnement) : Augmentation du nombre des transactions immobilières
- Des dépenses reportées à 2023
  - 12Keur de remboursement Assainissement prévue en 2022 dont 4,2Keur à réaliser en fonctionnement uniquement en 2023 (investissement)
  - 11Keur de remise à jour du PLU (investissement)

Le Conseil Municipal,

Sous la présidence de Monsieur AGUIRRE, Monsieur HOURDIN, maire, s'étant retiré au moment du vote du compte administratif 2022 en vertu de l'article L2121-14 du CGCT,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

- considérant que Monsieur HOURDIN, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2022 les finances de la commune, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,
- procédant au règlement définitif du budget 2022,
- après en avoir délibéré, à l'unanimité

**CONSTATE ET APPROUVE** les résultats des différentes sections budgétaires tels qu'ils sont présentés dans le tableau annexé à la présente :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes de l'exercice :	+ 175 172,27€
Dépenses de l'exercice :	- 144 021.69€
Excédent 2021 reporté :	<u>+67 227.85€</u>
Excédent de clôture	98 378.43€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Recettes de l'exercice :	+49 538.01€
Dépenses de l'exercice :	-44 482.04€
Excédent d'investissement 2021 reporté :	<u>+26 454.86€</u>
Excédent de clôture :	31 510.83€
<b>EXCEDENT DE CLOTURE réel</b>	<b>129 889.26€</b>

Restes à réaliser :

- Reste à réaliser en dépenses d'investissement 15 100 €
- Reste à réaliser en recettes d'investissement 0 €

**VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**DCM n°08-2023**

**AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 :**

Le Conseil Municipal,

- après avoir approuvé le compte administratif 2022 ainsi que le compte de gestion et constaté les résultats d'exécution suivants :

- ▶ Excédent de la section d'investissement : ..... 5 055.97 €
- ▶ Excédent de la section de fonctionnement : ..... 31 150.58 €
- Soit un excédent global de l'exercice de ..... 36 206.55 €

Pour rappel : Excédent reporté de la section d'investissement : 26 454.86 €

Pour rappel : Excédent reporté de la section de fonctionnement de : 67 227.85 €

Soit un excédent global de € 129 889.26€

Pour mémoire : reste à réaliser en section d'investissement :

Dépenses : 15 100€

Recettes : 0€

- Sachant que les besoins de financement de la section d'investissement sont de 0 € après en avoir délibéré à l'unanimité,

- vote à l'unanimité l'affectation des résultats sur le budget primitif 2023 ci-dessous :

- Compte R001 (Excédent investissement reporté).....	31 510.83 €
- Compte 1068 (affectation à la section investissement) .....	0 €
- Compte R002 (excédent de fonctionnement reporté) .....	<u>98 378.43 €</u>
	<b>129 889.26 €</b>

### **DCM n°09-2023**

#### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Sont adoptées par 9 votes pour et une abstention (M. Laurent Clavel) les subventions données aux associations suivantes :

**ARP-NRB** (Association Renaissance du Patrimoine de Noisy le Roi-Rennemoulin-Bailly) : 300 €

**ACE** (Association Cadres et Emploi) : 250 €

**Souvenir Français** (Comité Bailly-Noisy-Rennemoulin) : 150 €

### **DCM n°10-2023**

#### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

En 2023, il n'y aura pas d'augmentation du taux de la pression fiscale communale.

Le budget 2023 est supérieur à celui de 2022 car des dépenses supplémentaires sont à financer comparé à 2022 :

- Revêtement du Chemin de Fontenay et chemin des Vignes (+44Keur)
- Frais scolaire / électricité / Espace vert (+16Keur)
- Charge du personnel (+23Keur) : Absence et remplacement de la secrétaire de mairie pendant son congé maternité

Reste à réaliser 2022 reportés à 2023 :

- Entretien toiture chapelle (5Keur)
- Remise à jour du PLU (11Keur)

Les principales ressources de la commune sont :

- Impôts : 69 619€
- Droits de mutation : 34 000€
- Loyers et chapelle : 61 265€

Une subvention de 80 536€ a été attribuée à la commune pour la réfection de la voirie par le Conseil Départemental correspondant à 70% du montant estimé des travaux.  
En attendant l'encaissement de la subvention et de la TVA, un emprunt de 80 000€ sera demandé au Crédit Agricole.

### **Appel d'offres pour le marché des espaces verts :**

Après la réception des dossiers, nous avons constaté que ceux-ci étaient incomplets et par conséquent l'ouverture des offres a été reportée.

Dans le marché nous avons intégré les marchés subséquents pour les prestations d'élagage permettant à la commune la consultation de plusieurs prestataires en cas de besoin, donc pas seulement l'attributaire du marché principal.

### **Electricité :**

Pour les ménages en France, la hausse du tarif de l'électricité est limitée à 15% pour les abonnés au tarif régulé.

Les communes ne bénéficient pas de ce bouclier tarifaire, mais les prix sont en cours de négociation par le Syndicat d'Énergie des Yvelines.

Dans le budget 2023 nous avons intégré une hausse de 61% qui pourrait permettre de couvrir ces évolutions du coût de l'énergie, c'est-à-dire d'un montant payé pour l'année 2022 de 5 007€ et d'un montant budgété pour 2023 de 8 800€.

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire sur la philosophie générale du budget, et le rapport détaillé sur le projet de budget pour l'année 2023.

**VOTE à l'unanimité**, le Budget Primitif 2023, qui, avec reprise de l'affectation des résultats de l'exercice 2022, s'équilibre ainsi :

• Section de fonctionnement .....	288 709.17 €
• Section d'investissement .....	<u>196 273.02 €</u>
Total général.....	484 982.19 €

### **DCM n°11-2023**

#### **TAXES FISCALES COMMUNALES 2023**

Le Conseil municipal,

- vu le Code général des collectivités territoriales,  
- vu l'état fiscal 1259 communiqué par les services fiscaux,  
- vu les besoins de financement nécessaires à l'équilibre du budget 2023 tels qu'ils résultent des explications données par Monsieur le maire dans le cadre de la présentation de celui-ci,

**ADOpte à l'unanimité**, les taux des taxes communales pour l'année 2023 ci-dessous, soit la reconduction simple des taux de 2022

<b>Libellé</b>	<b>Bases</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant <i>En euros</i></b>
Taxe Foncière (Bâti).....	254 160	20.33	55 298
Taxe Foncière (Non Bâti) .....	9 316	62.20	6 158
Taxe Habitation	5 122	10.39	5 122
<b>TOTAL :</b>			<b>66 578</b>

### **Totalisation des ressources Fiscales prévisionnelles pour 2023 :**

- Taxes à taux voté : 66 578€
- Allocations compensatrices : 567€
- Versement du coefficient correcteur : 2 504€

**Montant Total prévisionnel : 69 649€**

## **Questions diverses**

### **Travaux de voirie**

Madame Servant rappelle que le conseil municipal a demandé à ce que les aménagements concernés par le projet des travaux de voirie soient soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Monsieur le Maire confirme qu'un projet sera soumis au conseil, en précisant qu'il est souhaitable de protéger les zones de percolation, mais que sur les zones roulantes il sera difficile d'éviter le bitume.

Madame Servant et Monsieur Develay demandent à éviter les stationnements dans les espaces verts.

Monsieur le Maire précise que les places disponibles doivent accompagner l'accroissement de la population du village.

Monsieur Schütz indique que 4 places de stationnement ne régleront pas les problèmes de parking à Rennemoulin.

Monsieur Delhotel privilégie le financement d'une piste cyclable plutôt qu'un investissement sur des travaux de voirie.

Monsieur le Maire se charge de tenter de trouver les subventions nécessaires pour la réalisation des 2 projets.

### **Courrier de Madame Toussaint**

Un courrier de Madame Isabelle Toussaint a été reçu par les conseillers municipaux en évoquant le problème du stationnement sur le parking situé à la croisée de la rue du Moulin et du chemin de la Chapelle.

Il est indiqué dans son courrier que le changement du portail de l'entrée des terrains nouvellement construits a considérablement réduit les rayons de braquage des véhicules qui entrent et sortent du moulin.

Monsieur le Maire et les adjoints entendent les remarques et feront le nécessaire pour régulariser la situation, c'est-à-dire ne pas ajouter de place de stationnement, à cet endroit, susceptible de gêner la sortie du parking de la nouvelle construction et la sortie des habitants du moulin.

## **Prestation théâtrale à caractère humanitaire à la chapelle Saint Nicolas**

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une prestation théâtrale à caractère humanitaire au profit des restos du cœur aura lieu à la chapelle Saint Nicolas le 29 avril à 20h30 appelée « L'apocalypse Républicaine ».

Bernard Pinet, acteur de théâtre, sera seul en scène après avoir joué couramment à Paris, participé à huit festivals d'Avignon, deux fois Molière à Versailles, etc.

Il a, par ailleurs, été à l'affiche de quelques longs métrages et reçu en 2021 et 2022 quatre récompenses de "best actor" respectivement à Rome, Cannes, Toronto et Las Vegas.

Monsieur le Maire invite le conseil à participer à cette manifestation affichant pour la première fois à Rennemoulin une soirée à caractère humanitaire

Séance clôturée à 20 heures 55